

- [Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier](#)

## ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX

Critères nationaux : les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, universitaire, professionnel, associatif ou autre.

Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1 - Intérêt pour les questions sanitaires et sociales	<b>1-1 Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social</b>
	<b>1-2 Connaissance du métier</b>
	<b>1-3 Sens de l'intérêt général</b>
2 - Qualités humaines et capacités relationnelles	<b>2-1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres</b>
	<b>2-2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe</b>
	<b>2-3 Aptitude à échanger / communiquer avec autrui</b>
	<b>2-4 Pratique des outils numériques</b>
	<b>2-5 Capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère</b>
3 - Compétences en matière d'expression orale et écrite	<b>3-1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral</b>
4 - Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique	<b>4-1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique</b>
	<b>4-2 Aptitude à produire un raisonnement logique</b>
	<b>4-3 Maîtrise des bases de l'arithmétique</b>
5 - Compétences organisationnelles et savoir-être	<b>5-1 Rigueur, méthode, assiduité</b>
	<b>5-2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité</b>